

Motion de la ville de Besançon sur le contexte de forte augmentation des prix de l'énergie

**Proposée par les groupes de la majorité
Présentée par Mme la maire de Besançon, Anne Vignot :**

Exposé des motifs :

- Les fortes hausses du coût de l'énergie observées depuis le printemps ont des conséquences majeures sur le fonctionnement de nos collectivités et sur la vie des ménages en entamant leur pouvoir d'achat et en limitant leur reste à vivre.
- Depuis longtemps, le contrôle de la production énergétique est considéré comme stratégique par les Etats.
- En libéralisant les marchés énergétiques au sein de l'UE, les Etats, dont la France, ont abandonné leur pouvoir de régulation sur le coût de l'énergie et leur pouvoir stratégique de développement des filières énergétiques ce qui a entraîné une forte fluctuation des cours de l'énergie liée pour une grande part à une spéculation intense sur ces marchés.
- L'absence de stratégie ambitieuse de développement des énergies y compris renouvelables en France, moins soumises aux aléas spéculatifs ne nous permet pas de compenser notre dépendance aux marchés.

CONSIDERANT :

- La mise en œuvre par la Ville d'une ambitieuse politique de maîtrise de ses consommations d'énergie reconnue par le renouvellement pour la 3^{ème} fois du label Gold des EEA (Européen Energy Awards) ;
- La mise en place d'un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie), dispositif majeur pour lutter contre la précarité énergétique auprès des ménages les plus fragiles ;
- La mobilisation et l'accompagnement des ménages dans la mise en œuvre des gestes d'économie d'énergie à travers les actions du logis 13 Eco et le prêt de mallettes énergétiques (caméras thermiques) ;
- La programmation d'une politique de transition écologique, mettant en œuvre un plan inédit de rénovation de ses bâtiments publics et la poursuite de la sobriété énergétique pour l'éclairage public ;

CONSIDERANT :

- Que la ville de Besançon, malgré une politique forte d'économie d'énergie et un choix d'achat d'électricité en commande groupée, subit une augmentation prévisible des coûts énergétiques estimés à 1,7 M€ en 2022 ;
- Que pour les ménages, qui ont fait le choix d'acheter leur énergie sur le tarif dérégulé, le surcoût énergétique est majeur. Pour ceux qui ont fait le choix du tarif réglementé le surenchérissement électrique peut être estimé à 50 €/ménage, et 250 € pour le chauffage par le gaz dans un appartement. Cette hausse aurait dû être plus importante, les aides fiscales provisoires mises en place viennent artificiellement limiter ces augmentations de prix ;
- Que l'activité économique de certaines entreprises peut être mise en péril par les surcoûts énergétiques non-maîtrisés ;
- Que selon les Nations Unies, le monde est sur la trajectoire de la production de deux fois plus de charbon, de pétrole et de gaz d'ici 2030 que ce que le GIEC a fixé comme compatible avec une hausse de moins de 1,5 °C de la température mondiale.

LA VILLE DE BESANÇON

DEMANDE :

- La mise en œuvre des accords de Paris et de Glasgow sur la trajectoire climatique de notre pays permettant une moindre dépendance aux énergies fossiles, grâce aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables ;
- Un accès à la liste des ménages en situation de précarité énergétique, de façon à prévoir un accompagnement. L'arrêt de toute coupure pour impayé par et pour tous les fournisseurs ;
- Un accompagnement par l'Etat, des ménages les plus fragiles, notamment avec l'augmentation du chèque énergie, afin de leur éviter de se trouver en situation de précarité énergétique ;
- La mise en œuvre d'un plan massif d'isolation des logements avec des outils adaptés (prêt bonifié + aide pour les ménages les plus modestes) afin de réduire leur consommation énergétique et de limiter leur dépendance aux énergies fossiles ;
- La mise en place d'une politique de régulation des tarifs de l'énergie, pour garantir une maîtrise des contrats et limiter l'effet des spéculations : au bénéfice de ménages comme des entreprises, la possibilité de retour au tarif réglementé du gaz et de l'électricité pour les collectivités et les entreprises et le maintien du tarif réglementé pour le gaz pour tous les usagers. La modification de l'application des directives européennes de libéralisation de l'énergie qui doit être remise en cause ;
- La création d'un organisme « régulateur » du prix de l'électricité au niveau européen pour éviter la spéculation sur cette énergie ;
- Un retour d'EDF et d'ENGIE sous statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour qu'ils deviennent des outils de stratégie au service de la transition énergétique française, de coopération européenne pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, aux côtés des autres opérateurs de l'énergie ;
- L'adhésion de la France à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

Date: Jeudi 27 Janvier 2022
Horaire: 17:00

1 Motion de la ville de Besançon sur le contexte de forte augmentation des prix de l'énergie
Rapport

Motion de la ville de Besançon sur le contexte de forte augmentation des prix de l'énergie

**Proposée par les groupes de la majorité
Présentée par Mme la maire de Besançon, Anne Vignot :**

Exposé des motifs :

- Les fortes hausses du coût de l'énergie observées depuis le printemps ont des conséquences majeures sur le fonctionnement de nos collectivités et sur la vie des ménages en entamant leur pouvoir d'achat et en limitant leur reste à vivre.
- Depuis longtemps, le contrôle de la production énergétique est considéré comme stratégique par les Etats.
- En libéralisant les marchés énergétiques au sein de l'UE, les Etats, dont la France, ont abandonné leur pouvoir de régulation sur le coût de l'énergie et leur pouvoir stratégique de développement des filières énergétiques ce qui a entraîné une forte fluctuation des cours de l'énergie liée pour une grande part à une spéculation intense sur ces marchés.
- L'absence de stratégie ambitieuse de développement des énergies y compris renouvelables en France, moins soumises aux aléas spéculatifs ne nous permet pas de compenser notre dépendance aux marchés.

CONSIDERANT :

- La mise en œuvre par la Ville d'une ambitieuse politique de maîtrise de ses consommations d'énergie reconnue par le renouvellement pour la 3^{ème} fois du label Gold des EEA (Européen Energy Awards) ;
- La mise en place d'un SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie), dispositif majeur pour lutter contre la précarité énergétique auprès des ménages les plus fragiles ;
- La mobilisation et l'accompagnement des ménages dans la mise en œuvre des gestes d'économie d'énergie à travers les actions du logis 13 Eco et le prêt de mallettes énergétiques (caméras thermiques) ;
- La programmation d'une politique de transition écologique, mettant en œuvre un plan inédit de rénovation de ses bâtiments publics et la poursuite de la sobriété énergétique pour l'éclairage public ;

CONSIDERANT :

- Que la ville de Besançon, malgré une politique forte d'économie d'énergie et un choix d'achat d'électricité en commande groupée, subit une augmentation prévisible des coûts énergétiques estimés à 1,7 M€ en 2022 ;
- Que pour les ménages, qui ont fait le choix d'acheter leur énergie sur le tarif dérégulé, le surcoût énergétique est majeur. Pour ceux qui ont fait le choix du tarif réglementé le surenchérissement électrique peut être estimé à 50 €/ménage, et 250 € pour le chauffage par le gaz dans un appartement. Cette hausse aurait dû être plus importante, les aides fiscales provisoires mises en place viennent artificiellement limiter ces augmentations de prix ;
- Que l'activité économique de certaines entreprises peut être mise en péril par les surcoûts énergétiques non-maîtrisés ;
- Que selon les Nations Unies, le monde est sur la trajectoire de la production de deux fois plus de charbon, de pétrole et de gaz d'ici 2030 que ce que le GIEC a fixé comme compatible avec une hausse de moins de 1,5 °C de la température mondiale.

LA VILLE DE BESANÇON

DEMANDE :

- La mise en œuvre des accords de Paris et de Glasgow sur la trajectoire climatique de notre pays permettant une moindre dépendance aux énergies fossiles, grâce aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvelables ;
- Un accès à la liste des ménages en situation de précarité énergétique, de façon à prévoir un accompagnement. L'arrêt de toute coupure pour impayé par et pour tous les fournisseurs ;
- Un accompagnement par l'Etat, des ménages les plus fragiles, notamment avec l'augmentation du chèque énergie, afin de leur éviter de se trouver en situation de précarité énergétique ;
- La mise en œuvre d'un plan massif d'isolation des logements avec des outils adaptés (prêt bonifié + aide pour les ménages les plus modestes) afin de réduire leur consommation énergétique et de limiter leur dépendance aux énergies fossiles ;
- La mise en place d'une politique de régulation des tarifs de l'énergie, pour garantir une maîtrise des contrats et limiter l'effet des spéculations : au bénéfice de ménages comme des entreprises, la possibilité de retour au tarif réglementé du gaz et de l'électricité pour les collectivités et les entreprises et le maintien du tarif réglementé pour le gaz pour tous les usagers. La modification de l'application des directives européennes de libéralisation de l'énergie qui doit être remise en cause ;
- La création d'un organisme « régulateur » du prix de l'électricité au niveau européen pour éviter la spéculation sur cette énergie ;
- Un retour d'EDF et d'ENGIE sous statut d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) pour qu'ils deviennent des outils de stratégie au service de la transition énergétique française, de coopération européenne pour répondre aux besoins de l'ensemble des usagers, aux côtés des autres opérateurs de l'énergie ;
- L'adhésion de la France à la liste des partenaires internationaux qui exigent un traité de non-prolifération des combustibles fossiles.